

2015-UNAT-563, Reid

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a noté que l'appelant ne faisait pas la réclamation selon laquelle il ne recevait pas les avantages et les droits qui concernaient une nomination temporaire, mais que son allégation était plutôt que les résolutions de l'Assemblée générale qui ont donné naissance aux règles et aux émissions administratives réglementant son emploi ne faisaient pas Adhérer au principe de l'égalité de rémunération pour un travail égal et étaient contraires à une myriade d'instruments internationaux de droits de l'homme auxquels l'organisation devait adhérer. L'UNAT a jugé que le changement de politique pour les membres du personnel sur des contrats temporaires contraignait le secrétaire général, qui a été mandaté pour mettre en œuvre le changement par la promulgation des règles du personnel nécessaires et des émissions administratives. Unat a jugé que UNDT n'avait pas la compétence pour examiner les décisions administratives et budgétaires prises par l'Assemblée générale, y compris sur les droits d'être accordés à différentes catégories de membres du personnel. Unat a jugé que UNDT ne s'est pas trompé en droit ou n'a pas exercé sa juridiction en jugeant la contestation de l'appelant aux résolutions de l'Assemblée générale non à recevoir. Sur l'affirmation de l'appelant selon laquelle undt a commis une erreur en ne concluant pas que sa nomination temporaire était illégale parce que la nature d'une nomination temporaire n'était pas respectée, Unat a jugé que la plainte de l'appelant liée à l'application par l'administration de la politique et, en tant que telle, relevait de la juridiction de l'UNDT. Unat a jugé que la plainte déposée par l'appelant exigeait des conclusions factuelles afin de déterminer si la réclamation était méritoire et qu'elle renverrait cette question discrète à UNT. Sur l'affirmation de l'appelant selon laquelle UNT a commis une erreur de procédure pour ne pas déterminer si sa nomination aurait dû être convertie en un contrat à durée déterminée, Unat a jugé qu'il n'y avait aucune preuve que UNT avait envisagé cette plainte et a donc commis une erreur en ne faisant pas le faire et qu'il renvoie ce problème discret à UNDT. Unat a affirmé le rejet par UNT de la réclamation de l'appelant selon laquelle les règles régissant les droits pour le membre du personnel temporaire ont été illégales et renvoyées les questions suivantes à UNT pour

examen: (i) si la nomination temporaire de l'appelant était illégale parce que ST / AI / 2010 / Rev. 1 n'a pas été correctement appliqué; et (ii) si sa nomination temporaire aurait dû être convertie en rendez-vous à durée déterminée.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur, organisant une nomination temporaire, a soumis quatre demandes distinctes contestant la décision de l'administration selon laquelle il n'avait pas droit à la réalisation du congé annuel au taux de deux jours et demi par mois et aux mêmes subventions de relocalisation et d'affectation que les membres du personnel sur les fixes -Ca rendez-vous. UNT a constaté que les demandes n'étaient pas à recevoir Ratione Materiae.

Principe(s) Juridique(s)

Les décisions administratives sont caractérisées par le fait qu'elles sont prises par l'administration, elles sont unilatérales et par une demande individuelle, et ils ont des conséquences juridiques directes.

Résultat

Appel accordé en partie

Applicants/Appellants

Reid

Entité

MANUL

Numéros d'Affaires

2014-652

2014-653

2014-654

2014-655

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

7 Fév 2015

President Judge

Juge Faherty

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Décision administrative

Définition

Nomination (type)

Engagement temporaire

Prestations et droits

Congé annuel

Prime de réinstallation

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Matière (ratione materiae)

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2010/4/Rev.1

Circulaires d'information

- ST/CI/2006/60

Statut du personnel

- Disposition 7.1
- Disposition 7.14
- Disposition 7.15

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1
- Article 2.1(e)
- Article 2.4(b)

Jugements Connexes

UNDT/2014/095

UNDT/2014/096

UNDT/2014/097

UNDT/2014/098

2014-UNAT-405